



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 15482

Texte de la question

M Claude Galametz appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la fiscalite des carburants d'origine agricole. Si les producteurs de betteraves considerent comme une etape tres positive la decision d'aligner la fiscalite ethanol sur celle du gazole, ils considerent cependant comme necessaire de definir la fiscalite des carburants d'origine agricole en tant que telle et non en reference a la taxe interieure sur les produits petroliers. Par consequent, il lui demande de bien vouloir l'informer de ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - L'incorporation de composes oxygenes tels que le methanol, l'ethanol, l'alcool tertiobutylique (TBA) et le methyl-tertio-butyl-ether (MTBE), par exemple, est autorisee dans les carburants dans les limites prevues par la directive communautaire du 5 decembre 1985. L'arrete du 16 septembre 1987 pris en application de cette directive fixe a 5 p 100 le taux limite d'incorporation pour l'ethanol. C'est pourquoi l'ethanol comme les autres composes oxygenes contenus dans les carburants est soumis a la taxe interieure de consommation au taux applicable au carburant dans lequel il est incorpore. La regle d'application b du tableau B annexe a l'article 265 du code des douanes prevoit en effet que cette taxe est percue sur la totalite des produits a usage de carburant, y compris les produits d'addition. C'est par derogation a cette regle que l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1987 a fait beneficier l'ethanol fabrique a partir de cereales, de betteraves, de pommes de terre et de topinambours, contenu dans les carburants, du taux de taxe interieure applicable au gazole. Pour ces raisons, l'ethanol d'origine agricole ainsi que les autre composes oxygenes incorpores aux carburants petroliers sont assimiles a ces carburants. Ils doivent donc rester soumis au regime fiscal de ces derniers.

Données clés

Auteur : [M. Galametz Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15482

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3117